

Réponse du Conseil administratif à la motion du 12 mars 2008 de M. Gérard Deshusses, Mmes Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Mary Pallante, Martine Sumi, Christiane Olivier, Annina Pfund, Véronique Paris, Silvia Machado, Isabelle Brunier, MM. Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Patrick Baud-Lavigne, Christian Lopez Quirland, Christophe Buemi et Thierry Piguet, acceptée par le Conseil municipal le 22 avril 2008, intitulée: «Pour le maintien de l'Alhambar dans son affectation actuelle».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'assurer la pérennité de l'Alhambar dans son mode d'exploitation actuel;
- de veiller en conséquence à ce que l'espace réservé à l'Alhambar soit garanti et aménagé dans le cadre des travaux de rénovation et de réaffectation du bâtiment de l'Alhambra.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le résultat du référendum populaire lancé pour la conservation de l'Alhambra, qui a abouti le 12 mars 1995 à la votation cantonale en faveur de son maintien, se concrétise ensuite par une convention d'échange de terrains entre la Ville et l'Etat: l'édifice, classé monument historique le 29 avril 1996, devient ainsi propriété de la Ville de Genève le 1^{er} janvier 2000.

Le 30 novembre 2002, un bail à ferme est signé entre la Ville de Genève et Mme Maroussia Baud, ayant pour objet l'ancien foyer désigné comme le café-restaurant sis au 1^{er} étage du bâtiment, l'ancienne cabine de projection à titre de dépôt, et les toilettes; un bureau au 2^e étage, trois caves au sous-sol et une petite terrasse sur la parcelle voisine N° 6966, propriété de la Ville de Genève (rue Pélisserie-rue Calvin).

Le contrat est conclu pour une durée déterminée de deux ans et demi, du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2005, qui précise que le bâtiment abritant le fermage fait l'objet d'un projet de réhabilitation complète et que les locaux devront être libérés dès que les travaux débiteront. Le bail sera toutefois prolongé si les travaux ne débutent pas au 1^{er} juillet 2005, aux mêmes conditions et jusqu'au début des travaux de réhabilitation.

Dès 2002, le Service d'architecture entreprend les études pour l'aménagement de l'Alhambra en salle de musique, impliquant une amélioration d'ensemble: de l'espace scénique, des équipements techniques, de l'acoustique, ainsi que de la salle et du foyer d'accueil du public (crédit d'étude PR-117 de 150 000 francs voté le 15 janvier 2002 par le Conseil municipal). L'évaluation de la future destination et la définition du programme menées en concertation avec les milieux associatifs concernés (utilisateurs potentiels de l'Alhambra) aboutissent à une clarification de l'affectation du lieu qui sera dédié principalement à la musique amplifiée et accessoirement à la musique acoustique.

Sur cette base, un projet a été élaboré (crédit d'étude PR-320 de 933 000 francs voté le 13 septembre 2004 par le Conseil municipal) et un crédit de réalisation déposé (crédit de construction PR-704 de 25 264 940 francs déposé le 29 avril 2009). La réussite de ce projet repose sur la possibilité d'augmenter le nombre et la variété des spectacles produits et sur l'amélioration des capacités d'accueil des artistes et du public.

L'Alhambra devrait être une salle dédiée à la musique: concerts en priorité, comédies musicales, théâtre musical, projections vidéo musicales et, exceptionnellement, cinéma et théâtre.

Une salle dont le nombre de représentations annuelles pourrait se situer autour de 200.

Une salle dont la jauge se situera autour de 780 places assises, dont la programmation s'adressera à un public local et régional.

Une salle dont la viabilité reposera en particulier sur la réhabilitation architecturale et fonctionnelle des deux foyers situés au rez-de-chaussée et au premier étage.

Une des interventions consistera à restituer les relations spatiales dont profitait à l'origine le foyer du 1^{er} étage avec le reste du bâtiment, en rétablissant la distribution par la cage d'escalier principale, ainsi que la communication entre la salle, l'avant-foyer et le foyer.

Celui-ci étant un des rares espaces ayant conservé la majeure partie de sa substance dans un bâtiment qui a subi de nombreuses modifications ayant altéré certaines de ses parties constitutives, une attention particulière sera portée à la restauration de son décor.

Concernant la gestion, alors que la Maison des musiques sera louée à des organisateurs de concerts avant tout associatifs, les buvettes des foyers pourraient, elles, être confiées à un gérant extérieur qui ouvrira les soirs de concerts de manière à garantir un accès exclusif aux spectateurs de la salle.

L'affectation du foyer du 1^{er} étage ne se limitera pas à une simple buvette mais s'inscrira dans le contexte plus large du projet culturel de la salle. L'animation complétera la programmation de la salle offrant un prolongement aux spectacles. Ledit foyer pourra servir, outre de foyer d'attente (entrée, entractes), de lieu d'exposition, de conférences, de petites productions et pourra être utilisé indépendamment de la salle (périodes de montage, de répétitions sur scène).

Dans la mesure où la réussite du projet repose sur la possibilité d'offrir au public, organisateurs et artistes genevois, une salle de concerts performante et, notamment, sur l'amélioration des capacités d'accueil dans les foyers, il est en effet souhaitable que la gestion des buvettes se fasse en lien avec la salle de spectacle, sous faute de connaître des problèmes majeurs en termes de flux du public et de sécurité lors des soirs de concerts.

Hors exploitation des concerts, le gérant aura aussi la possibilité d'ouvrir durant la journée pour l'ensemble de la population genevoise.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif entend:

- proposer un projet digne d'une Maison des musiques tel qu'il est contenu dans sa proposition du 29 avril 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à la rénovation de l'Alhambra et à l'aménagement du bâtiment en salle de musique (PR 704). Dans ce contexte, le foyer est considéré comme un espace d'accueil du public, dont le potentiel devra être exploité afin d'en faire un établissement festif et convivial, un lieu chaleureux de rencontre dans un secteur de la ville trop dépeuplé
- soumettre à votre Conseil plusieurs options dans ladite demande de crédit, notamment la construction d'un pavillon provisoire destiné à abriter l'Alhambar, permettant la poursuite de l'exploitation du restaurant hors les murs sans compromettre la réhabilitation du foyer en tant que lieu rattaché à l'Alhambra.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

Le 1er juillet 2009.